

Concours photos

La ville de Seloncourt organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des organisateurs. Ce concours a pour objectif de promouvoir nos espaces paysagers et de donner une meilleure visibilité de la faune et de flore que nous côtoyons à travers le regard que portent les visiteurs de passage et les habitants curieux de ce qui les entourent.

1. Thème du concours

Les photos auront pour thème :

« LES COULEURS ET LA VIE A SELONCOURT »

Condition de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans.

Les photographes professionnels sont exclus du concours.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Son non-respect entrainera l'annulation de la candidature.

Toute contestation sera tranchée par les organisateurs.

2. Durée et déroulement du concours

Le concours est ouvert jusqu'au **20 SEPTEMBRE 2025**.

Les résultats seront donnés après réunion du jury.

3. Modalités de participation

Les participants pourront utiliser le matériel de leur choix (compact, reflex, numérique, argentique etc...)

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum, d'un format 20x30, sur papier photo brillant ou mat.

Les tirages devront être numérotés de 1 à 3. Ils devront indiquer au verso le nom de la photo et le lieu de la prise de vue.

Les clichés seront déposés dans une enveloppe, accompagnés du bulletin de participation sur laquelle figureront les noms, prénoms, adresse, numéro de téléphone et courriel des participants.

Si les informations communiquées ne permettent pas d'informer un participant de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le vote du public, fournir son fichier original en format JPG pour un éventuel agrandissement. Le nom du fichier devra comprendre le nom et le prénom du photographe et l'année.

Les organisateurs du concours souhaitent offrir une large visibilité aux photos sélectionnées.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction, et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent, à ce titre, à ce que les photos puissent être exposées et/ou publiées gratuitement et sans modification sur tout support de communication de la commune à compter de la désignation des lauréats.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrites des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La

responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Aucune utilisation commerciale ne sera faite.

4. Jury et critères de sélection

Un jury sera constitué pour sélectionner les prises de vues.

Les photographies des candidats seront présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules les personnes chargées de réceptionner les œuvres pourront connaître les noms des auteurs des clichés.

Les photographies seront jugées en fonction de l'adéquation au thème proposé, de l'originalité, de la qualité technique et de l'intérêt artistique.

Les organisateurs se réservent le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparait que des fraudes, des déclarations mensongères ou des dysfonctionnements sont intervenus dans le cadre du concours.

Les photos racistes, discriminantes, pornographiques ou qui portent atteinte au droit à l'image entraîneront l'exclusion du participant au concours.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas d'annulation, de problèmes liés au déroulement du concours (informatique, technologique ou autre), de dégradation, d'accident ou de vol du matériel utilisé.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

5. Prix et récompenses

Le concours est doté de lots. Les récompenses seront attribuées aux cinq premiers clichés lors d'une cérémonie de remise des prix. Il ne pourra y avoir aucune contestation ni remise de contre-valeur en argent sous quelque forme que ce soit, ni remplacement ou échange.

Les gagnants seront informés individuellement par téléphone ou par courriel.

6. Informations nominatives

Conformément aux dispositions de la loi dite Informatique et Libertés, les participants sont informés que les renseignements nominatifs recueillis sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont prévenus qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Bulletin de Participation

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL :

ADRESSE COURRIEL :@.....

NOM DE LA (OU DES) PHOTO(S) ET LIEU DE LA PRISE DE VUE:

1. :

2. :

3. :

Je, soussigné (e),

- ❖ Souhaite participer au concours photo organisé par la ville de Seloncourt jusqu'au 31 janvier 24 ;
- ❖ Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions ;
- ❖ Autorise la Ville de Seloncourt à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition.

Fait àle

Signature du candidat

BULLETIN A RETOURNER AVEC VOS TIRAGES A L'ESPACE CULTUREL,

72 RUE DU GENERAL LECLERC

25230 SELONCOURT

JUSQU'AU 20 SEPTEMBRE 2025 DERNIER DELAI.